RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

Unité-Égalité-Paix

AGENCE NATIONALE DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE L'ÉTAT

TERMES DE RÉFÉRENCE

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION DU CNIPLC

Projet d'Appui à la Modernisation de l'Administration Publique (PAMAP)

Financement Banque Mondiale

Nov 2021

1. Contexte

La République de Djibouti connait une stabilité politique depuis son indépendance. Sa position géographique et géostratégique (entre l'Asie, l'Afrique et s'ouvrant sur la mer rouge), fait que le Gouvernement Djiboutien a bâti sa croissance économique sur le développement des services.

Cet état de fait ne pourra se pérenniser que si le pays offre des services de qualité et compétitifs par rapport aux autres sites similaires dans la sous-région.

Conscient de cette opportunité pour la nation, les hautes autorités du pays et notamment son Excellence le Président de la République Mr. ISMAIL OMAR GUELLEH ont décidé de lancer un projet prioritaire et urgent de la gouvernance électronique. Une administration transformée en profondeur, mise à niveau conformément aux normes et standards internationaux et plaçant le citoyen au centre de ses préoccupations est visée par les autorités du pays.

L'Agence Nationale des Systèmes d'Information de l'Etat a ainsi été créée afin de soumettre un cadre stratégique commun pour le développement des systèmes d'information des administrations de l'Etat et des collectivités locales ; de doter l'Etat des infrastructures réseaux et systèmes fiables, sures et sécurisés et d'assurer la coordination technique de l'ensemble des activités visant à normaliser, rationaliser et harmoniser les projets informatiques des administrations de l'Etat.

A cet effet, un Projet d'Appui à la Modernisation de l'Administration Publique est placé sous la coordination de l'Agence Nationale des Systèmes d'Information de l'Etat (ANSIE).

A ce titre, le projet PAMAP appuie les activités de renforcement de la Commission Nationale Indépendante pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption (CNIPLC) créée en 2013 a pour objectif d'inscrire la République de Djibouti dans l'engagement international et mondial de prévention et de lutte contre la corruption dont la Convention des Nations Unies contre la Corruption (UNCAC) demeure l'instrument juridique international et contraignant de référence.

Instrument auquel la République de Djibouti a adhéré le 17 juin 2004 et ratifié le 8 février 2005, la Convention UNCAC impose, parmi ses prescriptions impératives, aux Etats de prendre au titre de mesure préventive l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption mettant en œuvre l'ensemble des prescriptions de la Convention et d'en confier l'exécution à une autorité nationale administrative indépendante garantissant une approche inclusive et participative de la société.

Par la Loi n°03/AN/13/7ème du 16 juillet 2013, la République de Djibouti s'est conformée aux dispositions pertinentes de la Convention en créant la CNIPLC. Celle-ci a reçu pour mandat la formulation et la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption en assurant les missions :

1. D'éducation et de prévention,
2. De conseil à l'Etat et à ses institutions, aux personnes publiques et privées,
3. De réception et de publication des déclarations du patrimoine,
4. De réceptions et du traitement des plaintes, des dénonciations et des alertes,
5. De coopération internationale y compris le rapatriement des avoirs illicite placés à l'étranger.

Ainsi la CNIPLC tend à devenir, aux termes de la loi n°03 de 2013 du 16 juillet 2013, en République de Djibouti l'instrument gouvernemental privilégié en matière de pilotage et de coordination de la politique et de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption.

Afin de favoriser la mobilisation et l'adhésion sociale, une compagne de sensibilisation sera conduite par la CNIPLC au cours de l'année 2020 à l'échelle nationale et à destination du plus large public. L'objectif de cette compagne étant le renforcement de l'appropriation des normes et valeurs éthiques et déontologiques structurant le service public ainsi que le dispositif gouvernemental de prévention et de lutte contre la corruption.

2. Objectifs

➢ Objectif global

L'objectif principal de la consultation est de proposer un plan d'accompagnement pour le compte de la CNIPLC.

➢ Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques visés consistent à doter la CNIPLC d'un outil pour lui permettre de :

- Mettre en œuvre la vision, les objectifs de la CNIPLC en termes d'informations et de communication à déployer ;
- Contribuer à l'approche et outils de communication adapté au public cible ;
- Mieux faire connaître les initiatives avec les partenaires communautaires ;
- Mettre en œuvre la campagne de sensibilisation de la CNIPLC ;
- Vulgariser et promouvoir auprès de l'Administration Publique, des décideurs nationaux et partenaires techniques et financiers.

3. Missions du consultant

Les activités suivantes seront menées :

- Elaborer les outils de communication (fabriquer des visuels tels que kakemono, flyer, affiche sur le lieu des réunions ainsi que préparer d'une vidéo pour diffusion durant les réunions)
- Former les relais communautaires
- Plan de sensibilisation de la campagne communautaire
- Mettre en œuvre et suivre la campagne de communication
- Tenir des Réunions de communication ;
- Appuyer la supervision des activités communautaires
- Appuyer à la communication dans le reporting relatif aux tâches susmentionnées (ex : notes sectorielles, rapports de suivi, contribution à des documents sur la visibilité,) ;
- Mettre en réseau et en relation les intervenants dans le domaine ;
- Effectuer la couverture médiatique lors des ateliers et des missions au public ;
- S'assurer que les moyens et méthodologies adaptés à la production et à la diffusion des actions réalisées soient conformes aux visions et objectifs de la CNIPLC;
- Elaborer et Suivre les indicateurs mesurables de suivi de la mise en œuvre de la stratégie /DASHBAORD;
- Participer aux réunions du groupe de pilotage mixte CNIPLC/UNFD

4. Qualifications et expériences du consultant

Le consultant devrait avoir des compétences avérées comme suit :

a) **Etudes et Formation :** une formation de niveau universitaire dans le domaine de la communication (minimum Bac + 4) ;

b) **Expérience et Connaissances Expérience générale** : au moins (5) ans d'expériences générales dans le domaine de la communication ;

c) **Expérience spécifique :** avoir une expérience dans la conception et la mise en œuvre de stratégies et de plans de communication; - avoir une expérience confirmée dans le secteur de la communication institutionnelle en rapport au développement; - avoir une bonne connaissance des médias et prestataires de service dans le domaine de la communication ; une très bonne maîtrise du français écrit et parlé; - une maîtrise requise des outils informatiques conventionnels (Word, Excel, Power Point, etc.).

d) **Aptitudes :** aptitude à communiquer de manière claire et précise et bonne capacité d'analyse et d'identification des priorités ; - parfaite maîtrise orale et écrite du français ; - connaissance de l'anglais ; - capacités de gestion de ses tâches sous pression ; - esprit de travail en équipe, ainsi que de rigueur et - sens de l'organisation.

e) **Qualités personnelles :** bonne capacité d'interaction dans un environnement évolutif ; - honnêteté requise ; - sens de créativité, esprit d'initiative, autonomie, sens des responsabilités, rigueur

5. Livrables attendus, calendrier et arrangements administratifs

Au terme de sa mission, le consultant devra élaborer et transmettre à la CNIPLC et à l'ANSIE les rapports suivants :

- Plan opérationnelle de campagne et son Budget.
- Rapport d'exécution du plan d'action.
- Outil de communication (visuel à valider par la CNIPLC

6. Méthode de sélection

La méthode de sélection agréées pour des consultants individuels conformément aux Règlements de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement « Méthodes de sélection agréées pour les Services de Consultant » Édition juillet 2016.

7. Durée de la Mission

La durée maximum d'exécution est fixée à trois mois à compter de la date de signature du contrat.

8. Date et lieu de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature, rédigés en langue française, devront être transmis au plus tard le mercredi …. 2021 à 08H00 par courrier postal ou courrier électronique, et porter clairement la mention **« Candidature pour le Recrutement d'un consultant Individuel pour la mise en œuvre de la compagne de communication du CNIPLC »** à :

Agence Nationale des Systèmes d'Information de l'État

B.P : 2000, Présidence de la République, Djibouti

Passation des marchés

procurement@ansie.dj

procurement@ansie.dj